

PROCÈS VERBAL

Du Conseil Municipal du

28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à dix-neuf heures et huit minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le douze mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle des fêtes de la Commune, sous la présidence de Monsieur Arnaud DENORMANDIE, Maire.

Date d'affichage : 13 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Présents	BAILLY Philippe, BOUQUIN Nicolas, BOUSSARD Julien, COURREAU Claire, DENORMANDIE Arnaud, FOISEL Michel (arrivée à 19h11), JÜRGING Christiane, NICOLET Fanny, PLANTUREUX Vincent, QUILICI Sandrine, SAULNIER Franck.	
Absents excusés	-	
Procurations	-	
Secrétaire	NICOLET Fanny.	

La séance débute à 19h08.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du précédent procès-verbal en date du 28 février 2025,
- Attribution des subventions accordées aux associations pour 2025,
- Participations au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté 2025,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,
- Approbation du Compte de gestion 2024 budget principal,
- Approbation du Compte Administratif 2024 budget principal,
- Affectation des résultats 2024 au budget principal 2025,
- Vote du budget principal 2025,
- Approbation du compte de gestion 2024 budget annexe lotissement « Les Champs du Mitan »,
- Approbation du Compte Administratif 2024 du budget annexe lotissement « Les Champs du Mitan »,
- Affectation des résultats 2024 au budget annexe lotissement « Les Champs du Mitan » 2025,
- Vote du budget annexe lotissement « Les Champs du Mitan » 2025,
- Approbation Créances admises en non-valeur et reprise sur provisions,
- Travaux de voirie 2025,
- Travaux de rénovation du logement communal 2 place de la mairie,
- Rénovation de l'éclairage de l'Église,

Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉSIGNE** Madame NICOLET Fanny secrétaire de séance.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal :

Lecture faite, aucune autre observation n'est soulevée et l'Assemblée **APPROUVE**, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 28 février 2025.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Arrivée de Monsieur FOISEL Michel à 19h11.

Ajout d'une délibération :

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour : approbation des nouveaux périmètres protégés autour des deux monuments classés de la commune.

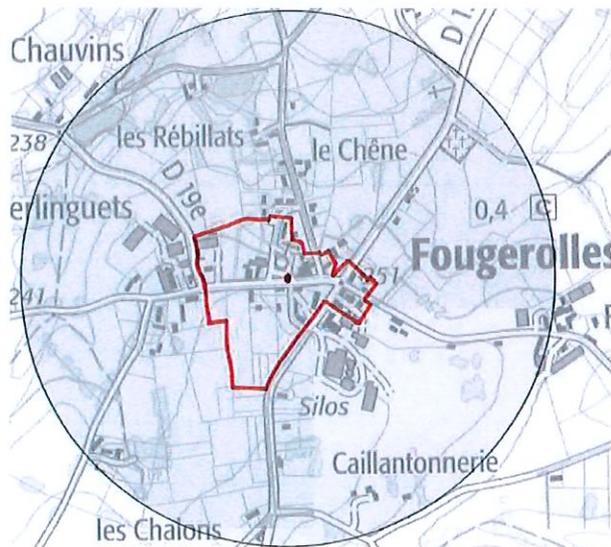
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de rajouter la délibération mentionnée par Monsieur le Maire.

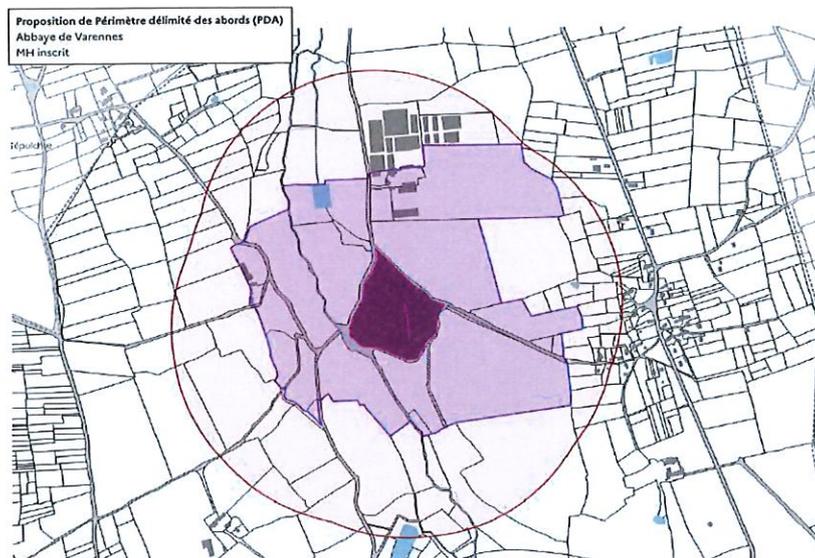
POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Approbation des nouveaux périmètres de protection des abords des monuments historiques inscrits de la commune :

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a revu les périmètres de protection autour des deux monuments historiques inscrits : la Croix du XV^{ème} siècle et l'Abbaye de Varennes. Auparavant, il se matérialisait par un cercle de 500 mètres de diamètre autour de chaque monument (représenté par un cercle sur les deux cartes ci-dessous). Dorénavant, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France propose de réduire cette surface à certaines parcelles (entourées de rouge dans le Bourg et en violet et parme sur le site de Varennes).

Proposition de périmètre délimité des abords (PDA) Croix du XV ^{ème} siècle - Monument Inscrit – Le Bourg de Fougerolles
--





Pour que ces nouveaux périmètres soient validés, le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** les deux propositions de protection des abords des deux monuments historiques inscrits présentés par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,
- **CHARGE** Monsieur de Maire de transmettre cette décision à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et à la Communauté de Communes du Val de Bouzanne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Attribution des subventions accordées aux associations pour 2025 :

Monsieur le Maire choisit d'énumérer chaque Association :

- L'ANACR (Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance) n'a pas exprimé de demande mais Monsieur le Maire propose de lui attribuer, comme l'an passé, la somme de 100,00 euros.
- Le Club BVN 36 Football a demandé une participation. Il dénombre 7 licenciés habitant la commune. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention à 300,00 euros.
- L'association Prévention routière : proposition de reconduction de la somme accordée en 2024 soit 50,00 euros.
- L'association Familles Rurales de Fougerolles sollicite 500,00 euros comme l'an passé.
- Le Syndicat des éleveurs de chevaux de trait n'a pas formulé de demande de subvention cette année. Monsieur le Maire suggère de verser la somme de 80,00 euros qu'à réception d'une demande écrite.
- Les musiciens des Sonneurs de Vallée Noire participent volontiers aux manifestations communales sans demander de rétribution. Monsieur le Maire tient à ce que leur association soit soutenue à hauteur de 50,00 euros.

- Monsieur le Maire soumet la reconduction de la subvention à hauteur de 100,00 euros chacun aux associations suivantes : Indre Nature, Les Jardins de l'Espérance, Association Départementale de Randonnée Pédestre et VTTranzault 36.
- Il est prévu de continuer à verser 50,00 euros à l'association Le Souvenir Français et au Secours Catholique.
- Monsieur le Maire propose d'allouer 300,00 euros à l'association Saint Blaise / Saint Vincent et 500,00 euros à l'association La Fougerollaise.
- Compte tenu de la hausse des charges croissantes supportées par l'association Cantine scolaire de Saint Denis de Jouhet, Monsieur BOUQUIN Nicolas propose d'augmenter à 2,00 euros la prise en charge de chaque repas. Pour 18 élèves habitants la commune, cela reviendrait à verser 5 184,00 euros d'aide financière pour cette année.
- La coopérative scolaire de l'école primaire de Saint Denis de Jouhet a besoin de fonds pour pouvoir proposer une prise en charge du transport lors des sorties scolaires. Monsieur BOUQUIN Nicolas rappelle que la commune de SAINT DENIS DE JOUHET ne demande aucune participation financière pour l'accueil scolaire des enfants de la commune. Il propose de monter la subvention à 600,00 euros.
- La garderie périscolaire proposée par Familles Rurales de Saint Denis de Jouhet est très utile pour les parents d'enfant scolarisé. Monsieur le Maire préconise de maintenir l'aide financière à 300,00 euros.
- Monsieur le Maire présente la demande de l'association AAPPMA La Gaule du Lys. Comme la demande formulée l'an passé avait été refusée car arrivée tardivement, il propose de lui verser pour 2025 la somme de 50,00 €.
- Madame COURREAU Claire propose d'aider financièrement l'association FAUNE 36 qui s'évertue à soigner et préserver la faune locale. Monsieur FOISEL Michel précise que cette association emploie des experts payés par Indre Nature.
- Monsieur le Maire présente les autres associations demandeuses : Bip TV, ADMR Boischaud Sud, Les amis de la Haute Touche, AFM Téléthon et Les relais du cœur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents sauf pour la subvention allouée à FAUNE 36 : 9 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (BAILLY Philippe et NICOLET Fanny) :

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions 2025 aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2025
ANACR Neuvy	100,00 €
Association CLUB BVN 36 Football	300,00 €
Familles Rurales FOUGEROLLES	500,00 €
Prevention Routière de l'INDRE	50,00 €
Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Traits	80,00 €
Association Repas à Domicile SAINT PLANTAIRE	50,00 €
Les Sonneurs de la Vallée Noire	50,00 €

INDRE Nature	100,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €
Les Jardins de l'ESPERSEVERANCE	100,00 €
Association VVTRANZAULT 36	100,00 €
Association Départementale de Randonnée Pédestre	100,00 €
Association St VINCENT/St BLAISE	300,00 €
Association Cantine Scolaire de SAINT DENIS DE JOUHET (18 élèves X 144 repas servis X 2,00 €/repas)	5 184,00 €
Coopérative de l'école de SAINT DENIS DE JOUHET (pour le soutien aux activités et sorties extra-scolaires)	600,00 €
Garderie Périscolaire / Familles Rurales de SAINT DENIS DE JOUHET	300,00 €
Secours Catholique	50,00 €
Association La Fougerollaise	500,00 €
La Gaulle du Lys (AAPPMA)	50,00 €
Faune 36	50,00 €
TOTAL	

- **DÉCIDE** le maintien, pour l'année 2025, des participations à venir aux voyages scolaires des enfants habitant la commune et scolarisés sur tout établissement sauf le Collège de NEUVY SAINT SÉPULCHRE, à savoir :
 - 75,00 € par enfant pour un voyage en France,
 - 150,00 € par enfant pour un voyage à l'étranger

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
Sauf pour la subvention allouée à FAUNE 36 : POUR : 9 CONTRE : 0		
ABSTENTION : 2 (BAILLY Philippe et NICOLET Fanny)		

Participations au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté 2025 :

Monsieur le Maire rappelle l'enjeu de ces participations : La commune peut, par ce biais, aider l'accession et le maintien des locataires dans leur logement et soutenir les jeunes en difficultés.

Comme les bases de calcul n'ont pas encore été transmises, Monsieur le Maire propose de reporter ce point à une prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **REPORTE** ce point à une séance ultérieure.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2025 :

Monsieur le Maire présente l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 parvenus à la mairie.

En premier lieu, il mentionne que les bases d'imposition 2025 ont augmentées comme suit :

	Base d'imposition réelles 2023	Base d'imposition réelles 2024	Variation 2023/2024	Base d'imposition prévisionnelle 2025	Variation 2024/2025
Taxe foncière bâtie	198 360	206 454	4,1%	209 000	1,2%
Taxe foncière non bâtie	54 330	56 478	4,0%	57 400	1,6%
Taxe d'habitation	30 845	28 945	-6,2%	28 800	-0,5%
Cotisation foncière des entreprises	20 129	23 132	14,9%	26 300	13,7%

Il expose une comparaison des taux votés en 2024 des communes limitrophes à FOUGEROLLES. Il constate que les taux d'imposition de la Commune sont bien inférieurs.

Il propose une simulation de recettes fiscales avec les taux de référence actuels et avec une augmentation de 5% et 10 % :

	Base prévisionnelle d'imposition 2025	Taux de référence 2025 (%)	Produit attendu 2025	Taux de référence +5% (%)	Produit attendu avec taux + 5%	Taux de référence +10% (%)	Produit attendu avec taux + 10%
Taxe foncière bâtie	209 000 €	28,27	59 084 €	29,68	62 031 €	31,10	64 993 €
Taxe foncière non bâtie	57 400 €	35,83	20 566 €	37,62	21 594 €	39,41	22 623 €
Taxe d'habitation	28 800 €	23,19	6 679 €	24,35	7 013 €	25,51	7 347 €
Cotisation foncière des entreprises	26 300 €	17,72	4 660 €	18,60	4 894 €	19,49	5 126 €
			90 990 €		95 532 €		100 089 €

Monsieur BOUQUIN Nicolas explique que s'il faut des ressources supplémentaires pour assurer les projets d'investissement, il vaut mieux augmenter les taux d'imposition régulièrement. Monsieur le Maire ajoute qu'une hausse de 5% peut permettre le remboursement d'intérêts d'emprunt et alléger le budget de la Commune.

Monsieur BOUSSARD Julien rejoint Monsieur BOUQUIN Nicolas sur le fait de ne pas augmenter fortement d'un coup. Monsieur le Maire précise que, déjà, l'État l'applique chaque année par une augmentation du montant de la base d'imposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'augmenter de 5 % les taux de référence des taxes directes locales pour l'année 2025 soit :

TAXES	TAUX
Taxe foncière bâtie (TFB)	29,68 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	37,62 %
Taxe d'habitation (TH)	24,35 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	18,60 %

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Approbation du compte de gestion 2024 :

Le conseil Municipal réuni sous la présidence d'Arnaud DENORMANDIE rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Approbation du Compte Administratif 2024 :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur DENORMANDIE sur l'élaboration du compte administratif 2024 en adéquation avec le compte de gestion 2024 qui s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposé 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	118 331,42 €	85 429,74 €
012	Charges de personnel	104 580,00 €	98 041,56 €
014	Atténuation de produits	2 170,00 €	1 921,00 €
65	Autres charges de gestion courante	85 523,91 €	85 181,32 €
66	Charges financières	3 035,00 €	3 065,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	500,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	151 757,68 €	0,00 €
042	Opération de transfert entre section	0,00 €	580,98 €
TOTAL		465 998,01 €	274 219,60 €

FONCTIONNEMENT Recettes :

Chapitre	Libellé	Proposé 2024	Réalisé 2024
002	Résultat reporté	155 885,11 €	0.00 €
013	Atténuation de charges	100,00 €	0,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	4 200,00 €	5 481,83 €
73	Impôts et taxes	154 800,00 €	176 842,32 €
74	Dotations et participations	131 823,91 €	145 531,89 €
75	Autres produits de gestion courante	18 110,00 €	21 894,67 €
76	Produits financiers	1 078,99 €	1 078,99 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	53 28 €
042	Opérations de transfert entre section	0,00 €	577,70 €
TOTAL		465 998,01 €	351 460,68 €

INVESTISSEMENT Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposé 2024	Réalisé 2024	Restes à Réaliser au 31/12/2024
001	Résultat reporté	63 185,78 €	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	25 567,60 €	24 342,45 €	-
20	Immobilisations incorporelles	10 560,00 €	7 872,00 €	
21	Immobilisations corporelles	251 668,87 €	160 265,47 €	83 902,87 €
040	Opérations de transfert entre section	9 005,57 €	9 583,76 €	-
TOTAL		359 987,82 €	202 283,50 €	94 462,87 €

INVESTISSEMENT Recettes :

Chapitre	Libellé	Proposé 2024	Réalisé 2024	Restes à Réaliser au 31/12/2024
10	Dotations, fonds et réserves	24 032,99 €	24 032,99 €	-
1068	Couverture du déficit d'investissement	126 426,25 €	126 426,25 €	-
13	Subventions d'investissement	40 921,40 €	31 546,43 €	31 222,40 €
16	Dépôt et cautionnement reçus	1 004,84 €	0,00 €	-
27	Autres immobilisations financières	6 839,09 €	6 839,09 €	-
021	Virement de la section fonctionnement	151 757,68 €	-	-
040	Opération de transfert entre section	9 005,57 €	9 586,55 €	-
TOTAL		359 987,82 €	198 431,31 €	31 222,40 €

Après le retrait au moment du vote d'Arnaud DENORMANDIE laissant la présidence de la séance à Monsieur Philippe BAILLY,

Sur proposition de Monsieur Philippe BAILLY, président de l'assemblée au moment du vote, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal présenté de l'exercice 2024,

Vote du budget principal 2025 :

Monsieur le maire présente le budget principal 2025.

FONCTIONNEMENT Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	181 878,78 €
012	Charges de personnel	108 370,00 €
014	Atténuation de produits	2 250,00 €
65	Autres charges de gestion courante	91 535,61 €
66	Charges financières	2 650,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €
68	Dotations aux provisions	100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	92 336,18 €
TOTAL		479 220,57 €

FONCTIONNEMENT Recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
002	Résultat reporté	154 708,29 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	4 300,00 €
73	Impôts et taxes	170 410,00 €
74	Dotations et participations	126 611,16 €
75	Autres produits de gestion courante	22 100,00 €
76	Produits financiers	691,12 €
77	Produits exceptionnels	400,00 €
TOTAL		479 220,57 €

INVESTISSEMENT Dépenses :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition	TOTAL proposition
001	Résultat reporté	-	67 037,97 €	67 037,97 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-	28 627,76 €	28 627,76 €
20	Immobilisations incorporelles	2 688,00 €	0,00 €	2 688,00 €
21	Immobilisations corporelles	27 156,00 €	108 700,00 €	135 856,00 €
27	Autres immobilisations financières	-	3 308,23 €	3 308,23 €
TOTAL		29 844,00 €	207 673,96 €	237 517,96 €

INVESTISSEMENT Recettes :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition	TOTAL proposition
10	Dotations, Fonds et réserves	-	12 157,03 €	12 157,03 €
1068	Affectation du résultat	-	78 417,90 €	78 417,90 €
13	Subventions d'investissement	18 464,07 €	29 891,00 €	48 355,07 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-	1 000,00 €	1 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	-	5 251,78 €	5 251,78 €
021	Virement de la section fonctionnement	-	92 336,18 €	92 336,18 €
TOTAL		18 464,07 €	219 053,89 €	237 517,96 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 de la commune, établi par Arnaud DENORMANDIE, Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	479 220,57 €	Dépenses	237 517,96 €
Recettes	479 220,57 €	Recettes	237 517,96 €

- **AUTORISE** des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57, entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite du taux maximum autorisé, soit 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections au budget 2024.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Approbation du compte de gestion du budget annexe Lotissement « Les Champs du Mitan » 2024 :

Le conseil Municipal réuni sous la présidence d'Arnaud DENORMANDIE rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget annexe Lotissement « Les Champs du Mitan » du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Approbation du Compte Administratif du budget annexe Lotissement « Les Champs du Mitan » 2024 :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur DENORMANDIE sur l'élaboration du compte administratif du budget annexe Lotissement « Les Champs du Mitan » 2024 en adéquation avec le compte de gestion du budget annexe Lotissement « Les Champs du Mitan » 2024 qui s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposé 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	6 716,68 €	0,00 €
66	Charges financières	1 078,99 €	1 078,99 €
043	Opérations de transfert à l'intérieur de la section	1 078,99 €	0,00 €
TOTAL		8 874,66 €	1 078,99 €

relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au Compte Administratif de l'exercice 2024 approuvé ce même jour ;

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	0,00 €	0,06 €
DÉPENSES	6 839,09 €	1 078,99 €
Résultats d'exécution 2024	-6 839,09 €	-1 078,93 €
Résultats reportés de 2023	14 634,76 €	0,00 €
Excédents cumulés	7 795,67 €	-1 078,93 €

Vu qu'il n'y a aucun reste à réaliser, le montant du besoin de financement est nul :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats aux sections de fonctionnement et d'investissement au budget annexe lotissement « Les Champs du Mitan » 2025 comme suit :

- Affectation du solde du déficit de fonctionnement- compte 002 : **-1 078,93 €**
(*dépenses de fonctionnement*)
- Affectation du solde de l'excédent d'investissement - compte 001 : **7 795,67 €**
(*recettes d'investissement*)
- Couverture du besoin de financement : compte 1068 : **0,00 €**
(*recettes d'investissement*)

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Vote du budget annexe Lotissement « Les Champs du Mitan » 2025 :

Monsieur le Maire présente donc le budget lotissement « Les Champs du Mitan » 2025 qui s'articule ainsi :

FONCTIONNEMENT Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	5 161,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
66	Charges financières	691,12 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	78 479,15 €
043	Opération d'ordre de transfert à l'intérieur de la sections	691,12 €
TOTAL		86 111,32 €

FONCTIONNEMENT Recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
75	Autres produits de gestion courante	1 078,93
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	84 331,27 €
043	Opération d'ordre de transfert à l'intérieur de la sections	691,12 €
TOTAL		86 111,32 €

INVESTISSEMENT Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	5 251,78 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	84 331,27 €
TOTAL		89 583,05 €

INVESTISSEMENT Recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
001	Résultats reportés	14 634,76 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3308,23 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	78 479,15 €
TOTAL		89 583,05 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, :

- **ADOpte** le budget annexe Lotissement « Les Champs du Mitan » 2025 établi par Arnaud DENORMANDIE, Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	86 111,32 €	Dépenses	89 583,05 €
Recettes	86 111,32 €	Recettes	89 583,05 €

- **AUTORISE** des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57, entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite du taux maximum autorisé, soit 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections au budget 2024.

POUR : 11	CONTRE : 01	ABSTENTION :
-----------	-------------	--------------

Approbation Créances admises en non-valeur et reprise sur provisions :

Monsieur le Maire explique que, chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes).

Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation le permettant.

Les créances constatées sont :

- En 2019 (factures d'assainissement) : 130,94 €
 - En 2022 (factures d'assainissement) : 122,36 €
 - En 2023 (factures d'assainissement) : 147,44 €
 - En 2024 (Loyers et factures d'assainissement) : 3 951,52 €
- Dont loyers uniquement : 3 117,40 €

Monsieur le Maire juge que les créances dues au titre des loyers 2024 peuvent tout à fait être recouvrées au fil du temps par saisie sur salaire. Le compte de tiers 4911 affichant un solde positif de 951,58 euros, les autres créances, notamment celle réputées douteuses de plus de deux ans, sont largement provisionnées.

En conséquence, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **REFUSE** d'admettre en non-valeur les créances,
- **REFUSE** de provisionner d'avantage ou de reprendre les provisions déjà constituées.

POUR : 0

CONTRE : 11

ABSTENTION : 0

Travaux de voirie 2025 :

Monsieur le Maire explique que seule l'entreprise COLAS a été sollicitée pour établir un devis. A ce jour, les tarifs proposés ne correspondent pas à la demande de Monsieur le Maire. Il souhaite pouvoir demander une estimation à d'autres entreprises et sollicite le report de la délibération.

Suite à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **REPORTE** ce point à une séance ultérieure.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Travaux de rénovation du logement communal 2 place de la mairie :

Monsieur le Maire explique que l'ensemble de la salle de bain doit être totalement refaite. Une infiltration par les joints de la douche a provoqué la détérioration du mur séparant le logement du couloir. Dans le même temps, la douche, le convecteur et le meuble/miroir au-dessus de la vasque seront changés.

De plus, afin d'améliorer l'isolation, il est prévu de déposer la cloison séparant la cuisine et le couloir et de remplacer deux portes : la porte palière de l'appartement et celle de l'entrée principale.

Les cloisons de l'entrée du couloir seront également refaites.

L'électricité sera remise aux normes.

L'agent technique s'occupera des peintures qui seront fournies par l'entreprise DECORS ET MATIERES de CHÂTEAUROUX.

En tout et pour tout, l'ensemble des coûts de rénovation se situent autour de 20 000,00 euros.

Il propose de valider les devis suivants :

Désignation	Coût HT	Coût TTC
EIRL GODIARD Christophe 9 route de l'Eau de Jouhet 36230 FOUGEROLLES PLAQUISTE	5 447,98 €	6 500,00 €
SARL JD Laurent AUBARD 304 rue Nationale ZA Belleplace 36400 LA CHÂTRE PLOMBIER	3 505,66 €	3 856,23 €

BAILLY Stéphane Emmanuel 27 rue de la Marche 36230 SAINT DENIS DE JOUHET MENUISIER – 4 propositions :		
Porte d'entrée bois exotique	3 050,00 €	3 660,00 €
Porte d'entrée PVC grise	2 350,00 €	2 820,00 €
Porte palière PVC grise	1 328,00 €	1 593,60 €
Porte palière acier	1 289,00 €	1 546,80 €
ELEC ELEV 23 rue des Combattants en AFN 36230 SAINT DENIS DE JOUHET ELECTRICIEN	2 002,00 €	2 402,40 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** les devis suivants :

Désignation	Coût HT	Coût TTC
EIRL GODIARD Christophe 9 route de l'Eau de Jouhet 36230 FOUGEROLLES PLAQUISTE	5 447,98 €	6 500,00 €
SARL JD Laurent AUBARD 304 rue Nationale ZA Belleplace 36400 LA CHÂTRE PLOMBIER	3 505,66 €	3 856,23 €
BAILLY Stéphane Emmanuel 27 rue de la Marche 36230 SAINT DENIS DE JOUHET MENUISIER Porte d'entrée PVC grise Porte palière acier	2 350,00 € 1 289,00 €	2 820,00 € 1 546,80 €
ELEC ELEV 23 rue des Combattants en AFN 36230 SAINT DENIS DE JOUHET ELECTRICIEN	2 002,00 €	2 402,40 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents en rapport,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Rénovation de l'éclairage de l'Église :

Monsieur le Maire explique que le devis présenté lors de la séance du 15 novembre 2024 a été adapté pour améliorer l'éclairage de l'Église et valoriser au mieux ses vitraux. Il propose le devis modifié de l'entreprise ELEC ELEV.

Désignation	Coût HT	Coût TTC
Pose de luminaires en faisceaux croisés (entrée / étage / vitraux / statuts / autels / pierre tombale) + système de commande radio (émetteurs/récepteurs et commandes poussoirs)	11 359,00 € (9 781,00 € avant)	13 630,80 € (11 737,00 € avant)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** le nouveau devis de l'entreprise ELEC ELEV siégeant 23 rue des Combattants en AFN – 36230 SAINT DENIS DE JOUHET, pour la réfection de l'éclairage de l'Église d'un montant de 13 630,80 euros TTC,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents en rapport,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Décisions du Maire :

Dans le cadre de ses délégations de pouvoir, Monsieur le Maire informe qu'il a accepté la rétrocession de la concession funéraire n°68 à la commune pour la somme de trois cents euros.

Dans le cadre de ses délégations de pouvoir, Monsieur le Maire informe qu'il a accepté la délivrance de la concession funéraire n°66 pour la somme de trois cents euros.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

Recrutement :

Monsieur le Maire informe que le recrutement du prochain agent technique communal a débuté. Des profils intéressants ont été remarqués. Il reste quelques personnes à rencontrer pour finaliser la procédure.

Rénovation de la Salle du Conseil Municipal :

Le projet porté par Madame JÜRGING, à la demande de Monsieur le Maire, tend à rajeunir la Salle du Conseil. Outre le changement de la peinture et du papier peint, un faux plafond avec insertion de panneaux LED va être installé, améliorant l'isolation, l'éclairage et l'acoustique.

DARC au Pays :

Une date du festival DARC au Pays sera programmé sur la Commune entre le 10 et 24 août 2025.

Enfouissement des réseaux à Montabin :

Monsieur le Maire attend le devis d'enfouissement de la ligne électrique haute tension d'ENEDIS. Il est toujours à la recherche de subvention pour financer le coût de celui des réseaux ORANGE.

Projet de reprise du bar-restaurant « Le Campagnard » :

Monsieur le Maire présente l'étude de réhabilitation du restaurant proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre (CAUE 36) et l'ébauche d'un plan de financement réalisé par Madame MILLOT, chargée de mission « Village d'Avenir ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.

Le Maire
Arnaud DENORMANDIE

A blue circular official stamp of the Commune de Fougerolles is placed over a handwritten signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE FOUGEROLLES' and the number '36210'.

Le Secrétaire de Séance
Fanny NICOLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fanny Nicolet', is written over a horizontal line.

Publié et Affiché le 19 juin 2025